

Kigali, le ...24 DEC. 1987....

N° 14.03/03/.3153.....

EXPEDIE

Monsieur le Ministre de l'Industrie
et de l'Artisanat
KIGALI

Monsieur le Secrétaire Général de la
Chambre de Commerce et d'Industrie
du Rwanda
KIGALI

OBJET : Séminaire sur "le Transfert
de Technologie".

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Secrétaire Général,

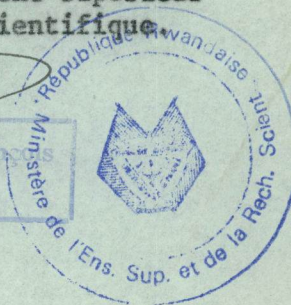
J'ai l'honneur de vous transmettre pour
suite appropriée, les documents relatifs au séminaire sur le "Transfert
de Technologies: Savoir-faire et contrats de licences" organisé à Rome
par l'Institut International de Droit du Développement (IDLI) du 14 au
27 février 1988.

Comme la date limite de dépôt de candidature
est fixée au 31 décembre 1987, il y a certainement lieu d'envoyer direc-
tement l'essentiel du dossier de candidature par télex quitte à faire suivre
le dossier complet par courrier ordinaire.

NYANDWI Charles

Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

P. o. 1 *Gasengayire*
GASENGAYIRE François
Directeur Général



IDL

International
Development Law
Institute

Vu le 21/12/87

Rome, le 2 octobre 1987

S.E. Le Ministre de l'Education Supérieure
et de la Recherche Scientifique
Ministère de l'Education Supérieure et de la
Recherche Scientifique
BP 624
Kigali
RWANDA

Entrée le	01 DEC. 1987
N° indicateur	9466
A traiter par	
Classement	

DGRAT

→ Minimat
BNR

Pour compétence et
suite appropriée

2/12/87

19/12/87

Urgent
DPR
22/12/87

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le séminaire intitulé "Transfert de Technologies: Savoir-faire et contrats de licences", organisé par l'Institut International de Droit du Développement (IDLI) à Rome du 14 au 27 février 1988.

Ce séminaire en langue française s'adresse aux avocats des pays en développement et aux conseillers juridiques responsables au sein des ministères, banques centrales et de développement, offices et chambres de commerce et de l'industrie, agences de promotion d'investissements, entreprises publiques et parapubliques de l'apport technologique et en savoir-faire des projets de développement et des équipements. Il est destiné en général aux personnes chargées de négocier, contrôler et mettre au point les contrats de transfert de technologies.

Il abordera les généralités, définitions et contenu des termes de "transfert de technologies", la formation professionnelle et les obligations réciproques du client, du constructeur et de l'Etat (y compris les aspects de responsabilité).

Contrats de savoir-faire et de licences (brevets et marques de fabrique) et accords de joint-ventures ou de co-entreprises avec participations au capital (produits clés en main, produits en main et profits en poche) seront passés en revue. On traitera également de la rémunération du concédant (transfer pricing), de la sous-traitance internationale, des différents arrangements inter-entreprises publiques applicables en la matière ainsi que du contrôle du processus de transfert et de ses résultats. La maintenance et la problématique générale des clauses restrictives (clauses appliquées au cas des pays du Pacte Andin) correspondront aux derniers sous-thèmes abordés.

Pour de plus amples informations sur les différents points traités durant ce séminaire, prière de consulter le programme détaillé ci-joint.

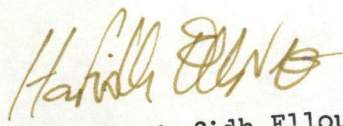
Ce séminaire comportera des études de cas et des exemples pratiques de mise en oeuvre des politiques nationales et des réformes législatives relatives aux transferts de technologies et de mise au point de ce type d'accords.

Les experts visiteurs sont originaires du Nord comme du Sud et émanent tant du secteur public, tels que M. Jacques Perrin, chercheur au CNRS de Grenoble, le Professeur Lucien Rapp, de la Faculté de Droit de Montpellier et de l'Institut d'Etudes Internationales et des Pays en Développement de Toulouse, que du secteur privé, tels que Maître Djamal Lakhdari, Avocat (de Bechtel et de Volkswagen - France) à Paris et ancien P.D.G. de la SONATRACH, Maître Jacques Salès, Avocat (de nombreux Etats et entreprises publiques de pays en développement ainsi que de firmes occidentales, constructrices et détentrices de technologies) à Paris, Maître Alessandro Costa, Avocat à Rome, Professeur Associé et Consultant de l'ONUDI, de la CEE et de l'API (Tunisie) ainsi que Maître Bernard Remiche, Avocat au Barreau de Bruxelles, Maître de Conférences à l'Université Catholique de Louvain, Directeur de Recherches au Centre de Recherches Interdisciplinaires, Droit-Economie Industrielle de l'UCL et Secrétaire Général de l'Association Internationale de Droit Economique.

Afin de finaliser les procédures de sélection des candidatures avant la date de clôture des inscriptions fixée au 31 décembre 1987, je vous prie de bien vouloir nous aviser par télex si des places doivent être réservées pour vos candidats.

Je me permets d'attirer votre attention sur les délais généralement requis par les procédures d'octroi de bourses et vous encourage à entamer au plus vite les démarches de participation de vos candidats à ce séminaire.

Je vous prie de bien vouloir croire, Cher Monsieur, à l'assurance de ma haute considération.



Dr. Abdelhafidh Ellouze
Chargé de Programmes et Responsable du Séminaire

P.J.:



International Development
Law Institute

Institut International
de Droit du Développement

PLEASE POST
POUR AFFICHAGE

COURSE ANNOUNCEMENT ANNONCE DE COURS

"Transfert de Technologies: Savoir-faire et Contrats de Licences" (IBT-9F)

14-27 février 1988, Rome, Italie

Objectifs du Séminaire A l'issue de ce séminaire, les participants seront mieux préparés à élaborer des projets de loi et à mettre en oeuvre réformes et politiques nationales relatives aux transferts des technologies nécessaires à la réalisation de projets industrialisants et techniquement performants ainsi qu'à l'acquisition d'équipements et de matériels viables et rentables. Ils seront mieux à même de résoudre les conflits y afférant.

Programme Le séminaire abordera la définition et l'objet de la technologie transférée, ses formes, les trois parties impliquées (la firme constructrice étrangère, la société du pays bénéficiaire et le gouvernement de ce dernier) ainsi que les méthodes et facteurs affectant les parties dans leur choix. On examinera aussi les expériences comparées des pays en développement et les accords-types de l'ONUDI et de l'OMPI applicables en la matière. On traitera également de la technique de rédaction des clauses-types relatives aux différents secteurs technologiques. La maintenance et la formation professionnelle seront aussi passées en revue.

Méthode d'enseignement Le séminaire comportera l'analyse critique d'accords-types et des études de cas relatifs aux moyens de fixation du prix de la technologie transférée, aux limitations de son utilisation (clauses restrictives) ainsi qu'au rôle du gouvernement dans les transactions extérieures à la firme bénéficiaire.

Experts visiteurs Les instructeurs seront des avocats, consultants, professeurs, chercheurs et autres praticiens ayant représenté des gouvernements de pays en développement ou agi pour le compte de ces derniers ou de sociétés bénéficiaires ou détentrices de technologies transférées.

IDLI, Rome
Transfert de Technologies: Savoir-faire et Contrats de Licences (IBT-9F)
14-27 février 1988

Responsable du Séminaire: Docteur Abdelhafidh Ellouze, Chargé de Programmes, IDLI
Assistant(e) :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<u>15 février</u> Transfert(s) de Technologie(s): généralités, définitions et contenu.	<u>16 février</u> Formation Professionnelle.	<u>17 février</u> Obligations Réciproques du Client, du Constructeur et de l'Etat (y compris les aspects de responsabilité).	<u>18 février</u> Savoir-faire et Accords de Licences (Brevets, Marques de Fabrique...).	<u>19 février</u> Joint-ventures ou Co-entreprises avec Participations au Capital (produits clés en main, produits en main ou profits en poche).
<u>M. Jacques Perrin</u>	<u>Me. Djamel Lakhdari</u>	<u>Me. Djamel Lakhdari</u>	<u>Me. Jacques Salès</u>	<u>Me. Jacques Salès</u>
<u>22 février</u> Rémunération du Concedant.	<u>23 février</u> Sous-traitance Internationale.	<u>24 février</u> - Contrôle du Processus de Transfert et de ses Résultats. - Maintenance.	<u>25 février</u> Problématique générale des Clauses Restrictives.	<u>26 février</u> Application des Clauses Restrictives aux pays du Pacte Andin.
<u>Prof. Lucien Rapp</u>	<u>Prof. Lucien Rapp</u>	<u>Me. Alessandro Costa</u>	<u>Me. Bernard Remiche</u>	<u>Me. Bernard Remiche</u>

DECLARATION

to be completed and signed by the candidate. • à compléter et signer par le candidat.

I, the undersigned • Je, soussigné (name • nom)
confirm that the information contained herein is to the best of my knowledge complete and accurate
confirme que les informations contenues dans ce dossier d'inscription sont complètes et exactes
signature date

OFFICIAL NOMINATION • NOMINATION OFFICIELLE
(for public sector candidates only) (seulement pour les candidats du secteur public)

to be completed by an authorised official of the nominating agency • à compléter par un cadre autorisé de l'administration responsable de la nomination

I certify: that I have examined the information provided by the applicant named above and am satisfied as to its accuracy and completeness; that the candidate will resume his or her responsibilities upon completion of the course/seminar; and that the candidate will continue to receive his or her salary while attending the IDLI course/seminar

Je certifie: que j'ai pris connaissance des renseignements fournis par le candidat ci-dessus désigné et atteste qu'ils sont exacts et complets; que le candidat reprendra ses fonctions à l'issue du cours/séminaire; et que le candidat continuera à recevoir son salaire habituel pendant la durée du cours/séminaire

name of nominating official • nom du responsable: position • fonction:

organisation: seal • cachet
signature: date:

Applications from civil service employees cannot be considered without this Official Nomination
Les candidatures des fonctionnaires ne pourront être examinées sans cette Nomination Officielle

APPLICATION FORM
International Development Law Institute

DOSSIER D'INSCRIPTION
Institut International de Droit du Développement

COURSE/SEMINAR APPLIED FOR • COURS/SÉMINAIRE DEMANDÉ

DATES: Have you previously applied to an IDLI program? (yes/no) • Aviez-vous déjà été candidat(e) à une session de formation de l'IDLI? (oui/non)

The selection of candidates is made as applications are received. Applicants are urged to apply early. Applications should be received by IDLI no less than six weeks prior to the commencement of the course or seminar. Three to four weeks should be allowed for delivery through international mail. La sélection des candidats s'effectue à la réception des dossiers d'inscription. Il est vivement recommandé aux candidats d'envoyer leurs dossiers le plus tôt possible. Les demandes d'inscription devraient être reçues par l'IDLI au plus tard six semaines avant le début du cours ou du séminaire. Il est recommandé de prévoir trois à quatre semaines de délai postal.

PERSONAL INFORMATION • INFORMATIONS PERSONNELLES

Full name (please underline family name, making sure name appears exactly as on passport):
Nom complet (souligner le nom de famille et s'assurer que ce nom apparait exactement comme sur le passeport):

Date of birth • Date de naissance: / /19 Sex • Sexe:

Nationality • Nationalité: Address for correspondence • Adresse pour la correspondance:

TELEX It is imperative that IDLI have a telex contact for you. If possible, please provide two telex numbers.
Il est impératif que l'IDLI puisse vous contacter par télex. Si possible, fournir deux numéros de télex:

n° Attention home • domicile
TELEPHONE office • bureau

Name and telephone numbers of person to be notified in case of emergency:
Nom et numéros de téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence:

PRESENT EMPLOYMENT ♦ EMPLOI ACTUEL

Employer organisation • Employeur: .

Position/title • Fonction/titre: .

Dates of service • Années d'emploi: .

Describe the main functions of the organisation for which you work, and indicate briefly any major foreign or international institutions (public or private) with which your organisation has regular contact:
Décrire les fonctions principales de l'organisation pour laquelle vous travaillez et indiquer brièvement les éventuelles institutions étrangères ou internationales (publiques ou privées) avec lesquelles votre employeur entretient un contact régulier:

Describe your current job responsibilities • Décrire vos responsabilités actuelles:

Candidates applying to the three-month Development Lawyers Course should, in addition to answering the questions above, also provide a supportive essay, explaining why they wish to attend the Course, how it relates to their current work, and what they hope to derive from it; the essay should be attached to this application form.
Après avoir répondu aux questions ci-dessus indiquées, les candidats au cours de trois mois de "Pratique de Droit du Développement" sont priés de soumettre séparément un essai expliquant les raisons de leur candidature, de quelle façon le thème du cours est lié à leur travail, et ce qu'ils souhaitent en tirer; l'essai devra être joint à ce dossier.

For candidates applying to IDLI's two-week IBT seminars:
Pour les candidats aux séminaires IBT de deux semaines:

How does the topic of the seminar relate to your current job responsibilities? This question may be answered on a separate sheet, attached to the application form:
De quelle façon le thème du séminaire est-il lié à votre travail actuel? Vous pouvez répondre à cette question sur une feuille séparée, que vous joindriez au dossier:

FURTHER EDUCATION ♦ ETUDES SUPERIEURES

name of institution <i>nom de l'établissement</i>	degree/major subject areas studied <i>diplômes/matières principales</i>	years attended <i>années d'étude</i>	date of degree <i>date du diplôme</i>

Summarise the contributions you believe your own professional experience could bring to the course/seminar:
En quoi votre expérience professionnelle pourra-t-elle être utile aux autres participants au cours/séminaire?

Describe activities, publications, memberships or personal interests which you believe IDLI should consider in evaluating your application:
Si vous pensez que d'autres activités, publications ou intérêts personnels peuvent influencer sur le choix de votre candidature au moment de la sélection, décrivez-les:

Have you ever worked or travelled outside your own country? If so, briefly describe the location and purpose of your travels (tourism/business/training course/other):
Avez vous voyagé à l'étranger? Si oui, prière de décrire brièvement le lieu et le motif de vos voyages (tourisme/affaires/étude/autre):

How did you first hear about IDLI? • Comment avez-vous appris l'existence de l'IDLI?